



Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, s'étant manifestés, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de CHAMPIS

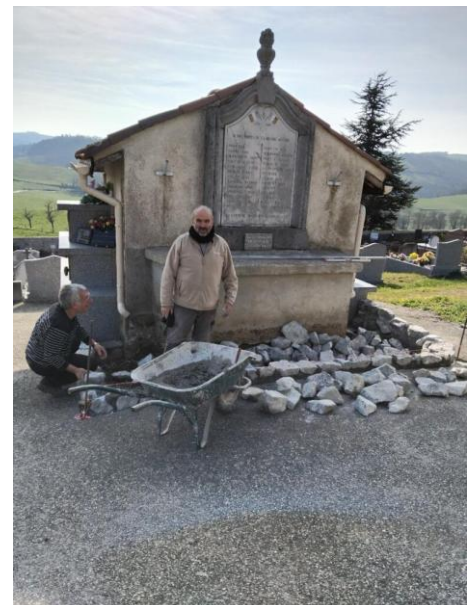
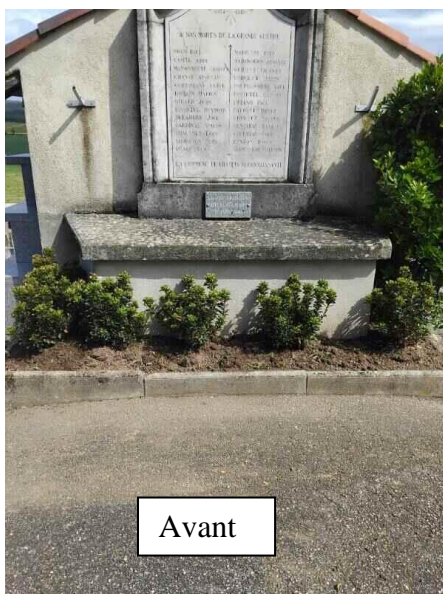
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 12      CONTRE : 0      ABSTENTION : 0

#### **4 : VOIRIE / BATIMENTS / TRAVAUX**

Rapporteur Voirie : Alain Ladreyt

- ❖ Fonctionnement Voirie : Alain Ladreyt, adjoint en charge de la voirie a présenté à la nouvelle équipe municipale un diaporama relatif au fonctionnement de la voirie communale : kilomètres de voies communales, de rues et de places ainsi que le budget et les travaux
- ❖ Travaux cimetière : Pascal Dejours et André Bosc ont réalisé un muret en pierre sous le monument aux Morts



- ❖ Travaux la Molière : les travaux d'aménagement et de sécurisation du carrefour de la Molière ont été réalisés. L'accès a été modifié. Des arbres ont été plantés et l'engazonnement sera fait prochainement.



Entrée  
uniquement

- ❖ Travaux : fin du chantier le Mazel : les travaux d'enfouissement des réseaux sont désormais terminés, reste la dépose d'un poteau Télécom à venir. La reprise de la voirie sera effectuée prochainement.
- ❖ Panneaux d'agglomération de la Bâtie de Crussol : les panneaux seront changés prochainement par le service du Département



- ❖ Glissière la Trémoulat : suite aux travaux de réfection voirie chemin de la Trémoulat, la glissière n'a pas été ré installée à l'identique manque 4 ml de glissière, contentieux en cours avec l'entreprise



- ❖ Glissière Petit Fringuet : à la demande des riverains du Petit Fringuet et par mesure de sécurité (2 sorties de route à proximité des habitations) un merlon de terre sur accotement sera créé prochainement à voir avec le Département.



Rapporteur : Marie-Béatrice Mignot

- ❖ Maison rue des Sources : cette maison communale est en vente au prix de 185 000 € Renseignements Mairie de Champis



Un volet a été remplacé et réalisé par Nicolas Bonnet, employé communal

❖ Logement F 3 1<sup>er</sup> étage mairie de Champis :

A LOUER  
libre de suite : appartement F 3 en excellent état, 2 chambres,  
1<sup>er</sup> étage, exposition Est / Ouest, très lumineux, vue dégagée,  
Cuisine équipée : plaque, four, machine à laver, chauffage pompe à chaleur  
réversible  
Loyer : 403.16 € + charges

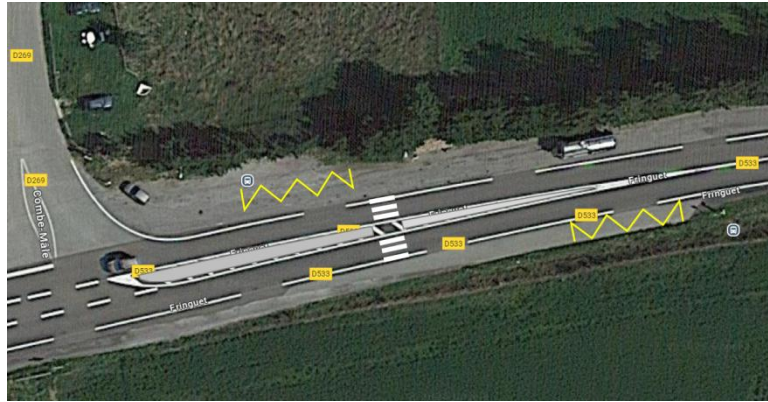


- ❖ Salle 1<sup>er</sup> étage (ex salle des archives) : Marie-Béatrice Mignot a pris contact avec la Ressourcerie pour désencombrer cette pièce, en cours.

Rapporteur Fabrice Basset :

- ❖ Ilot le Fringuet : afin de sécuriser l'arrêt de bus du Fringuet, le bureau d'études du Département a étudié un projet en janvier 2025 qui a été présenté à l'équipe

municipale. Après plusieurs discussions entre les services du Département et les élus aucun projet n'a été validé à ce jour. Une demande sera faite au Département pour installer le radar pédagogique ou le compteur vitesse.



Rapporteur : Nathalie Le Mout

- ❖ Le Bois du Cros de Réaux : en 2024 une coupe de bois a été réalisée sur la parcelle communale du Cros de Réaux, le 13 janvier 2025 le nettoyage et la préparation de la parcelle ont été effectués avant les plantations de février 2025. A ce jour, sur 1125 arbres plantés, 65 sont morts soit un petit nombre (5.7 %) et il convient de les détourner. Cette opération confiée à l'entreprise adaptée de la TEPPE de Tain l'Hermitage s'effectuera en mai 2026.

## 5 : Commissions

- ❖ La commission « Esplanade » se réunira en mairie de Champis le lundi 20 avril à 17h30
- ❖ La commission « Communication » se réunira en mairie de Champis le lundi 13 avril à 17 h 15
- ❖ La commission « le Temple » se réunira en mairie de Champis le mercredi 22 avril à 18 heures

**Le secrétariat de la mairie de Champis sera fermé  
du lundi 13 au vendredi 17 avril 2026 inclus**

En cas d'urgence :

Denis DUPIN	Maire	06 58 26 17 64
Fabrice BASSET	1 <sup>ER</sup> Adjoint	06 89 71 78 88

Nathalie LE MOULT	2 <sup>ème</sup> Adjointe	06 72 70 03 22
Alain LADREYT	3 <sup>ème</sup> Adjoint	06 32 06 59 84
Marie-Béatrice MIGNOT	4 <sup>ème</sup> Adjointe	06 83 51 37 92

## 6 : Communauté de communes Rhône Crussol

Premier conseil communautaire : le 16 avril à 18 h 30 : installation de la nouvelle assemblée

## 7 : Les dates à retenir

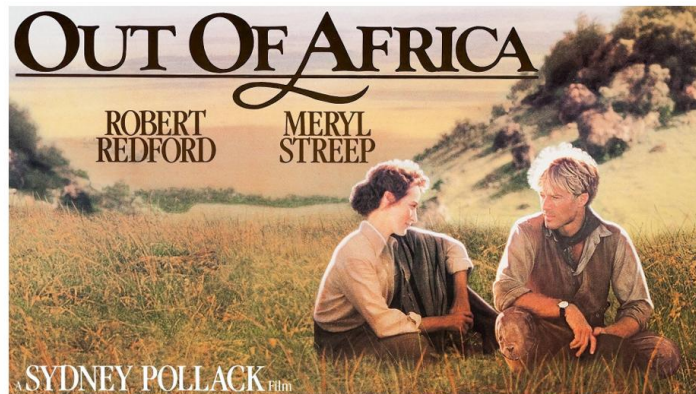
Abonnement ciné-club : 50 €  
les 12 séances  
(inclus l'adhésion à l'association Le Temple)

Séance :  
5 €

ASSOCIATION  
**LE TEMPLE**



*La jeune Danoise Karen décide de se marier et de s'embarquer pour l'Afrique. Son mari la délaisse vite et elle se consacre à la culture des caféiers et fait figure de pionnière. Son amitié pour l'aventurier Denys Robert Redford se transformera en amour mais elle ne saura pas retenir cet homme épris de liberté.*



SN&I

**MARDI 14 Avril**  
**20 h**

**CHAMPIS**  
**SALLE « LE TEMPLE »**

Une séance Ecran Village

**LA MAISON DES FEMMES**

KARIN VIARD LAETITIA DOSCH OULAYA AMAMRA EYE HAIDARA

6€ • adulte  
4€ • -14 ans

VEN 17 AVRIL-20H  
**CHAMPIS**  
salle «Le Temple»

ERIC SURMENIAN  
**MARÉE BASSE**

Plus de plastique que de poissons dans la mer ?!  
Qu'en pensent les baleines ?  
Que laisserons nous à nos enfants ?

Entrée 12 €  
Adhérents 10 €  
Enfants -14 ans 6 €

Une performance pour contrebasse seule  
et narration, unique, originale et émouvante

**Samedi 2 mai 20h30**  
Salle Culturelle Le Temple  
07440 Champis

❖ **Jeudis du Four :**

Un mail sera adressé aux exposants dans les prochains jours.  
Le Premier « Jeudi du four » sera le Jeudi 11 juin 2026

Les élus de Champis assureront une permanence les Jeudis de 17h30 jusqu'à la fermeture afin de ranger tables et bancs.

<b>11 Juin 2026</b> <b>Harmonie de St Péray et</b> <b>Ecole de Musique</b>	Franck Quinat	Evelyne Breyton
<b>18 Juin 2026</b>	Alain Ladreyt	Marie-Béatrice Mignot
<b>25 Juin 2026</b>	Maryane Mayer	Denis Dupin

<b>02 Juillet 2026</b>	Fanny Duqueyroix	Jérôme Boiton
<b>09 Juillet 2026</b>	Franck Quinat	Nathalie Soton
<b>16 juillet 2026</b>	Nathalie Le Moutt	Jérôme Boiton
<b>23 juillet 2026 + Concert CCRC Théâtre de Verdure</b>	Fanny Duqueyroix	Bernard Abanozian
<b>30 juillet 2026</b>	Marie-Béatrice Mignot	Alain Ladreyt
<b>06 août 2026</b>	Nathalie Le Moutt	Fabrice Basset
<b>13 août 2026</b>	Nathalie Soton	Xavier ou Lionel
<b>20 août 2026</b>	Michèle Rubi-Fernandez	Xavier ou Lionel
<b>27 août 2026 + repas ccas d'été</b>	Michèle Rubi-Fernandez	Denis Dupin

## **8 : Questions diverses**

### ❖ Chiens errants

Régulièrement nous sommes interpellés sur le sujet des "chiens errants" dans la commune.

Ces chiens errants ne sont pas forcément agressifs ou dangereux, mais pour autant sont toujours sujets de nuisances, peurs ou inquiétudes, voire problème de conflits avec les propres chiens de riverains.

Pour rappel, vous trouverez ci-après, l'alerte envoyée en 2023 qui est plus que jamais d'actualité.

Il est rappelé une nouvelle fois aux propriétaires de chiens que la divagation des animaux est interdite. Trop « d'incivilités » sont observées et de nombreuses plaintes témoignent d'une dérive importante de certains propriétaires. Afin de favoriser le bien-vivre ensemble et le respect mutuel, il est une nouvelle fois rappelé le devoir de civilité qui incombe à tout propriétaire d'un animal. A défaut, des actions de prise en flagrant délit d'acte incivil pourraient être engagées. Les plaintes qui arrivent en mairie concernent des problèmes de chiens en liberté qui agressent des piétons, des cyclistes, voire des voitures et également des chiens errants qui notamment ont tué des animaux domestiques (lapins, volailles) voire agressé d'autres chiens qui tentaient de défendre leur propriété. Un courrier sera adressé aux propriétaires des chiens identifiés.

Références : Code Rural articles L 211-22, L 211-11 et L211-23  
Code Général des Collectivités Territoriales articles L 2212-1 et L 2212-2

Des poursuites pourront être engagées contre les propriétaires. La capture et la mise en fourrière pourront être activées.

- ❖ Chats errants : point différé lors d'une prochaine séance de conseil municipal.
- ❖ Formations AMF : les élus peuvent s'inscrire à des formations organisées par l'AMF 07 (Associations des maires de l'Ardèche) : les sessions de formation seront transmises aux élus et inscriptions auprès de Stéphanie
- ❖ Passage de l'Ardéchoise :  
Comme l'année dernière la course cycliste passera par Champis le jeudi 11 juin.  
Pascal Mignot bénévole organisera le point de ravitaillement.

**ARDECHOISE 2026 : HORAIRES ET FLUX ESTIMATIFS  
DE PASSAGE DES CYCLISTES DANS LES COMMUNES TRAVERSEES**

Commune	Mercredi 10 juin 2026			Jeudi 11 juin 2026			Vendredi 12 juin 2026			Samedi 13 Juin 2026		
	Premiers	Derniers	Nb	Premiers	Derniers	Nb	Premiers	Derniers	Nb	Premiers	Derniers	Nb
Champis				8h40	13h10	130						

Prochaine séance du conseil municipal :  
Le lundi 4 mai 2026 à 19h00 salle du conseil à Champis

La séance est levée à 21h50  
La Secrétaire de Séance  
Maryane MAYER

Le Maire  
Denis DUPIN

**Liste des délibérations :**

<b>Point N°</b>	<b>N° de la délibération</b>	<b>Libellé de la délibération</b>	
1		Désignation d'un secrétaire de séance	
2		Approbation PV de la dernière séance	<b>Unanimité</b>
3	<b>21-2026</b>	Approbation du compte financier unique CFU de la commune de Champis	<b>POUR :12 ABSTENTION :0 CONTRE : 0</b>